



Mariage internationaux avec contrat de mariage

Par **toniocom**, le **06/07/2011** à **15:28**

Bonjour,
Je projete un mariage avec une personne de nationalité russe , je souhaite connaitre en cas de mauvaise surprise, les règles qui s'appliqueront à nôtre régime matrimonial avec un contrat de séparations de biens, avec la loi de l'état français ou nous établiront nôtre résidence et en soumettant nos biens immobiliers à la loi du lieu de leurs situation.
Ma futur femme a un enfant issu d'un premier mariage, trois appartements a Moscou, et moi un en France. Nous envisageront à l'avenir un achat en commun.
Quant est –il des règles successorales ?
Est-ce un choix judicieux ? Pour préserver nôtre sécurité et celle de nos proche en cas de mauvaise surprise. Avantages et inconvénients...
Cordialement.

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **16:00**

Son patrimoine russe sera régie par les lois russes.
Votre patrimoine en France, pas la loi française.
Si vous établissez votre résidence en France, ça sera la loi française qui s'appliquera en cas de divorce (sauf que ... attention, si elle se tire en douce en Russie avec les enfants, vous risquez de ne jamais les revoir même avec des années de procédure, que vous perdrez)
Quant à la séparation de biens, elle exploite toujours celui qui n'a pas de biens pour enrichir celui qui en a le plus.

Par **chris_ldv**, le **06/07/2011** à **17:21**

Bonjour,
"Quant à la séparation de biens, elle exploite toujours celui qui n'a pas de biens pour enrichir celui qui en a le plus."
C'est une opinion, mais le choix d'un régime matrimonial proposé par la loi est toujours possible.
Cordialement,

Par **mimi493**, le **06/07/2011 à 18:38**

oui, mais on se retrouve à payer avec l'argent du ménage, l'amélioration des biens propres de l'autre, sans avoir droit à rien au final.
La séparation de biens est un vieux régime qui n'est plus forcément adapté

Par **toniocom**, le **07/07/2011 à 10:34**

Ok, quel serait donc le régime le mieux adapté à ma situation?
Sachant qu'à l'avenir nous envisageons l'achat d'un bien en commun en apportant chacun de notre côté le même apport.
Merci de votre réponse